



PRINCE EDWARD ISLAND
HUMAN RIGHTS
COMMISSION

COMMISSION DES DROITS
DE LA PERSONNE Î.-P.-É.

Rapport annuel 2023-2024

Commission des droits de la personne de l'Î.-P.-É

9, rue Pownal, C.P. 2000, Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8

902-368-4180 contact@peihumanrights.ca peihumanrights.ca

Table des matières

Rencontrez notre équipe (en date de juin 2024)	2
Rapport de la présidente	3
Rapport de la directrice générale	5
Nos activités	8
Administration et exécution de la <i>Human Rights Act</i>	8
Nouvelles plaintes reçues au cours de l'année financière 2023-2024 selon le motif	10
Plaintes fermées au cours de l'année financière 2023-2024 selon les résultats	11
Statistiques sur les plaintes.....	12
Médiation et résolution des conflits.....	14
Décisions	14
Élaboration et tenue d'activités éducatives auprès du public.....	17
Offre de conseils au gouvernement.....	18
Points saillants des activités éducatives	19
Rapport de la gestionnaire du projet SHIFT	23
États financiers vérifiés	26

Rencontrez notre équipe (en date de juin 2024)

Les commissaires assurent la surveillance générale des opérations de la Commission et pourraient être appelés à réviser des décisions de rejet des plaintes.

Les commissaires sont également tenus d'écouter les éléments de preuve et de prendre des décisions sur les plaintes qui sont entendues lors d'une audience.

Les commissaires n'exercent pas leurs fonctions dans les bureaux de la Commission et ne travaillent pas non plus directement auprès des personnes qui communiquent avec elle.

Commissaires (de gauche à droite)

Joanne Ings (présidente), Jean McCardle, Kathleen Vent, Carolyn Francis, Andrew MacDonald, Paul MacLeod.



Membres du personnel (de gauche à droite)



Brenda Picard (directrice générale); Lisa Goulden et Amanda Blakeney (agentes juridiques); Shaun Purves (éducateur); Sarah Denman-Wood (gestionnaire du projet SHIFT); Lorraine Buell (médiatrice et agente d'information)

Rapport de la présidente

Je suis heureuse de vous présenter ce rapport sur les activités de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard pour l'année financière du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Planification stratégique

En tant que commissaires, nous nous sommes principalement consacrés à peaufiner les orientations et les priorités de notre plan stratégique. Les commissaires et le personnel ont examiné les objectifs de la Commission dans le cadre d'une série de réunions et de consultations avec les intervenants. Un petit groupe de travail a été mis sur pied afin de prioriser ces objectifs, et nous en sommes aux dernières étapes de la création du plan de travail avec les échéances et les attentes correspondantes.

Commissaires

L'éducation et la formation sont demeurées des priorités pour la Commission. Avec des membres de son personnel, nous avons participé à des simulations d'audience et suivi de la formation sur les traumatismes, l'analyse des plaintes et la rédaction de décisions. L'ensemble des commissaires a effectué des recherches et rédigé des révisions de la présidente au cours de l'année.

Une audience du comité a été tenue au début de l'été 2023. Cette première audience officielle après la COVID-19 a donné aux commissaires l'occasion d'obtenir de l'expérience et de la formation essentielles sur la tenue d'une audience.

Le commissaire Dante Bazard a terminé son mandat le 3 décembre 2023. Ses connaissances et son expérience nous manqueront.

Engagement communautaire

Les commissaires restent déterminés à tisser des liens avec divers secteurs et groupes de la communauté de l'Î.-P.-É. par l'entremise d'événements tels que des festivals de la diversité, des activités de la Fierté et des consultations communautaires.

Nous avons célébré l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies avec la communauté le 11 décembre 2023. Plusieurs personnes et groupes communautaires ont été honorés pour leur contribution à la protection et à la promotion des droits de la personne dans la province. Vous trouverez des photos et des citations à ce sujet dans le présent rapport annuel.

En terminant, je tiens à remercier personnellement les commissaires de leur dévouement et de leur diligence à l'égard des droits de la personne dans notre province. Le personnel de la Commission, indispensable au travail de celle-ci, s'efforce constamment de peaufiner le processus de traitement des plaintes et de sensibiliser les Insulaires aux droits de la personne. Je tiens à remercier la directrice générale, Brenda Picard, et tout le personnel de la Commission.

Joanne Ings

Présidente

Membres du personnel et commissaires portant la bannière de la CDP au défilé de la Fierté



Rapport de la directrice générale

Cette année a été marquée par de nombreux changements au sein du personnel de la Commission. Shaun Purves a commencé à travailler avec nous à l'automne à titre d'éducateur. Il se réjouit à l'idée d'élargir nos liens avec les communautés tout en continuant d'offrir des présentations dans les écoles et les entreprises de l'île.

La Commission a retenu les services de Meaghan Blanchard à titre de gestionnaire des médias sociaux pour améliorer les éléments d'apprentissage de nos fils d'actualité sur Facebook et Instagram. Nous avons reçu de nombreux commentaires positifs sur le contenu et le style des publications créées grâce à son aide.

Zile Ozlos-Rayner a succédé au poste d'administrateur de bureau, Anne Marie Sheen ayant accepté un poste à l'extérieur de la Commission. Tous deux nous ont beaucoup aidés.

L'avocate Caroline Davison a terminé son travail avec nous à l'été 2023, et son poste est demeuré vacant durant un certain temps. En janvier 2024, Lisa Goulden s'est jointe à Amanda Blakeney au sein de l'équipe juridique de la Commission.

À la fin de l'année financière, Sarah Denman-Wood a quitté le poste de gestionnaire du projet SHIFT, qui se terminait, mais elle est restée avec nous en tant qu'éducatrice.

La médiatrice Lorraine Buell est toujours à la tête de notre équipe d'information et de médiation, et ses longues années à la Commission nous servent bien. Darrell Gallant s'est joint à elle cette année, avant de passer à autre chose au printemps 2024.

Malgré les changements intervenus au sein du personnel, ce qui perturbe toujours la continuité et la capacité de certains services, nous avons réussi à fermer un certain nombre de dossiers. Nous avons fermé 33 % (41 de 123) des dossiers qui avaient été reportés des années précédentes et 21 % (12 de 57) de ceux qui ont été déposés au cours de la présente année financière.

Nous avons tenu une audience du comité pour la première fois depuis de nombreuses années et cinq (5) autres dossiers qui avaient été renvoyés à une audience du comité se sont réglés avant le début de l'audience.

La Commission a retenu les services d'une consultante pour l'aider à explorer ses relations avec la communauté francophone de l'Î.-P.-É. et les services qu'elle lui offre, et nous avons cerné des pistes de solutions qui nous donneront la capacité d'en faire plus à l'avenir. La Commission continue d'apprendre de la formation et des conseils d'Evelyn Bradley, sa conseillère en diversité, équité et inclusion, et lui en est reconnaissante.

Les mandats des commissaires Danté Bazard et Jean McCardle ont pris fin en décembre 2023. Celui de la commissaire McCardle a été renouvelé. Le commissaire Bazard n'a pas demandé que son mandat soit renouvelé. Il a été un atout précieux pour la Commission et ses connaissances nous manqueront. Au nom du personnel, nous remercions la présidente Joanne Ings et les commissaires Carolyn Francis, Jean McCardle, Kathleen Vent, Andrew MacDonald et Paul MacLeod de leur travail et de leur soutien continu au sein de la Commission.

Merci à tout notre personnel. Nous sommes une équipe petite, mais dévouée. Je tiens également à remercier nos stagiaires de l'été 2023, Ayana Kawe, qui entamait sa troisième année de droit à l'Université du Nouveau-Brunswick, et Carmen Matheson, une étudiante à l'Université St. Thomas qui entamait son baccalauréat en travail social. Nous leur sommes très reconnaissants de leur contribution et leur souhaitons bonne chance dans leur carrière.

Les commissaires et le personnel continuent d'explorer et de mener des projets pilotes visant à réduire notre arriéré de dossiers et à rendre nos processus plus efficaces.

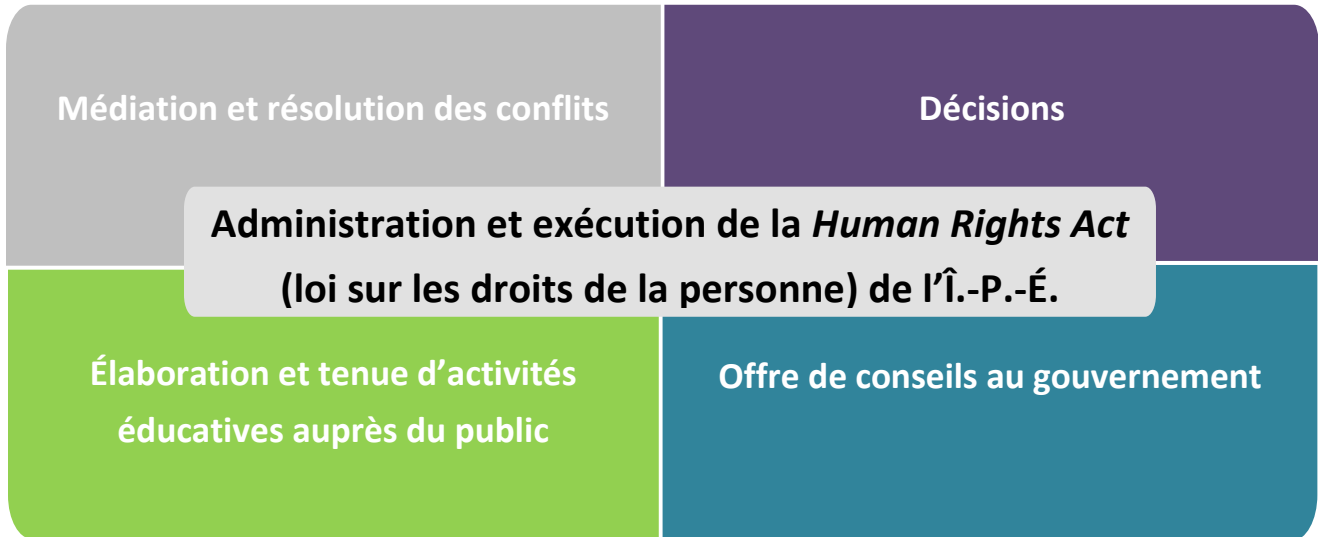


Gala d'ouverture du Mois de l'histoire des Noirs

Les membres de la Commission ont eu le plaisir de participer à plusieurs événements communautaires cette année, dont le défilé de la Fierté et le gala d'ouverture du Mois de l'histoire des Noirs. Nous avons encore une fois organisé un événement communautaire dans le cadre de la Journée des droits de la personne avec la ville de Stratford.

Le tout respectueusement soumis,
Brenda Picard, c.r., directrice générale

Nos activités



Administration et exécution de la *Human Rights Act*

La Commission exécute la *Human Rights Act* (loi sur les droits de la personne) au moyen de son processus de traitement des plaintes. Lorsqu'une plainte est déposée auprès de la Commission, le personnel assigné au triage des plaintes aide les parties à fournir les renseignements nécessaires. Notre médiatrice et agente d'information aide ensuite les parties à déterminer s'il s'agit d'un cas approprié pour la médiation ou la résolution des conflits. Si elles ne sont pas réglées au début, les plaintes font alors l'objet d'une enquête. Les enquêtes peuvent prendre différentes formes, mais en général, une agente juridique de la Commission examine les documents du dossier, s'entretient avec les parties et les témoins potentiels, recueille tout autre élément d'information et examine la loi et la manière dont elle s'applique aux faits de l'affaire afin de déterminer si celle-ci doit faire l'objet d'une audience.

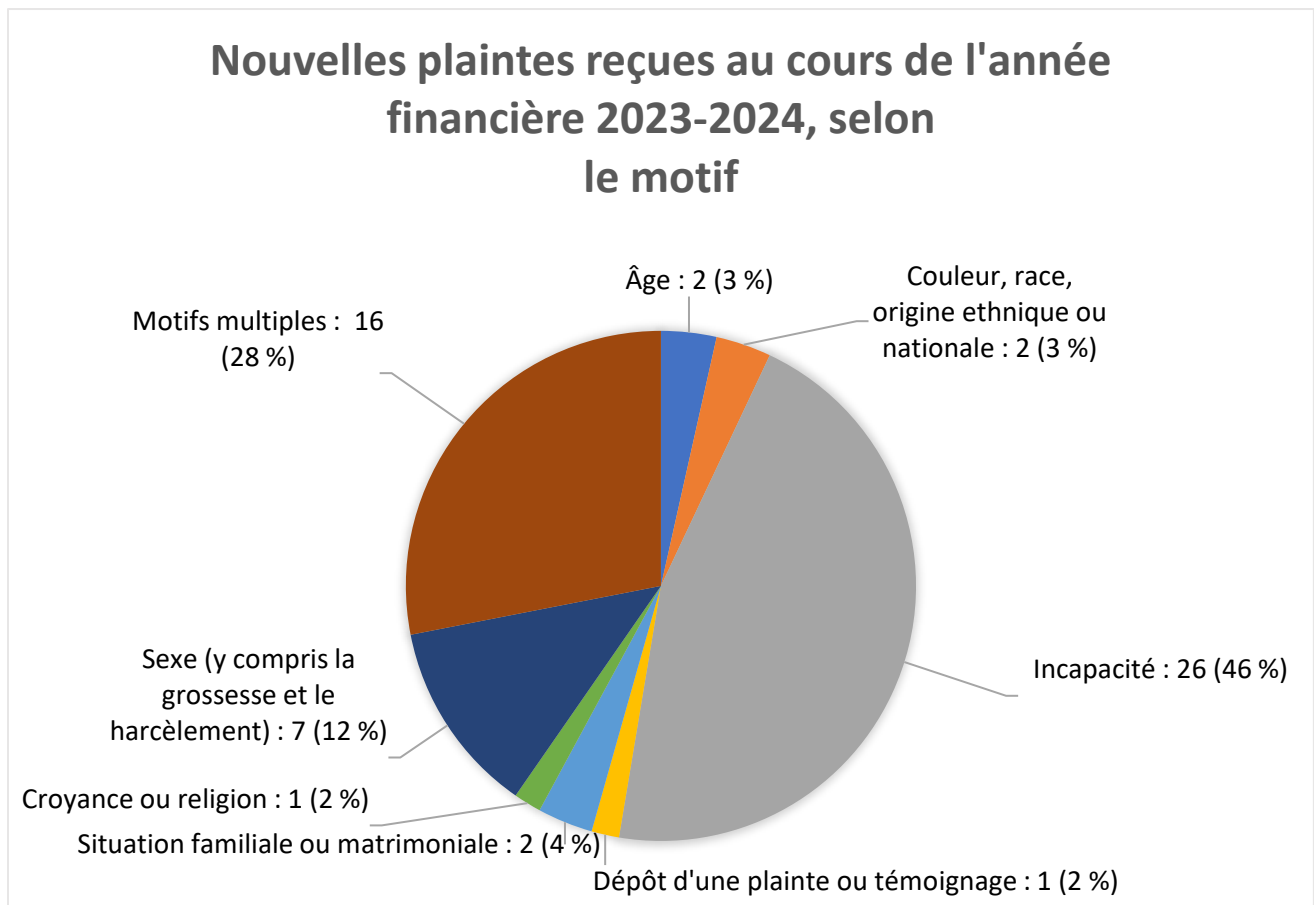
Si la directrice générale (ou la personne la représentant) détermine qu'une plainte ne doit pas faire l'objet d'une audience, la plaignante ou le plaignant peut demander que la présidente de la Commission révise la décision. Cela comprend un examen des documents sur lesquels la décision a été fondée, notamment les formulaires de plainte et de réponse, les rapports d'enquête et les avis juridiques. La présidente (ou la

personne la représentant) préparera ensuite une décision écrite indiquant si elle estime qu'il est justifié ou non de ne pas renvoyer l'affaire à une audience.

**En 2023-2024, nous avons consacré plus de
8 000 minutes à répondre à quelque 560 demandes
de renseignements.**

Nouvelles plaintes reçues au cours de l'année financière 2023-2024 selon le motif

En 2023-2024, nous totalisons cent quatre-vingts (180) plaintes à différentes étapes de notre processus et nous avons ouvert cinquante-sept (57) nouvelles plaintes, (comparativement à soixante-huit [68] l'année financière précédente). De ces cinquante-sept (57) nouvelles plaintes, nous en avons fermé 21 % (12).

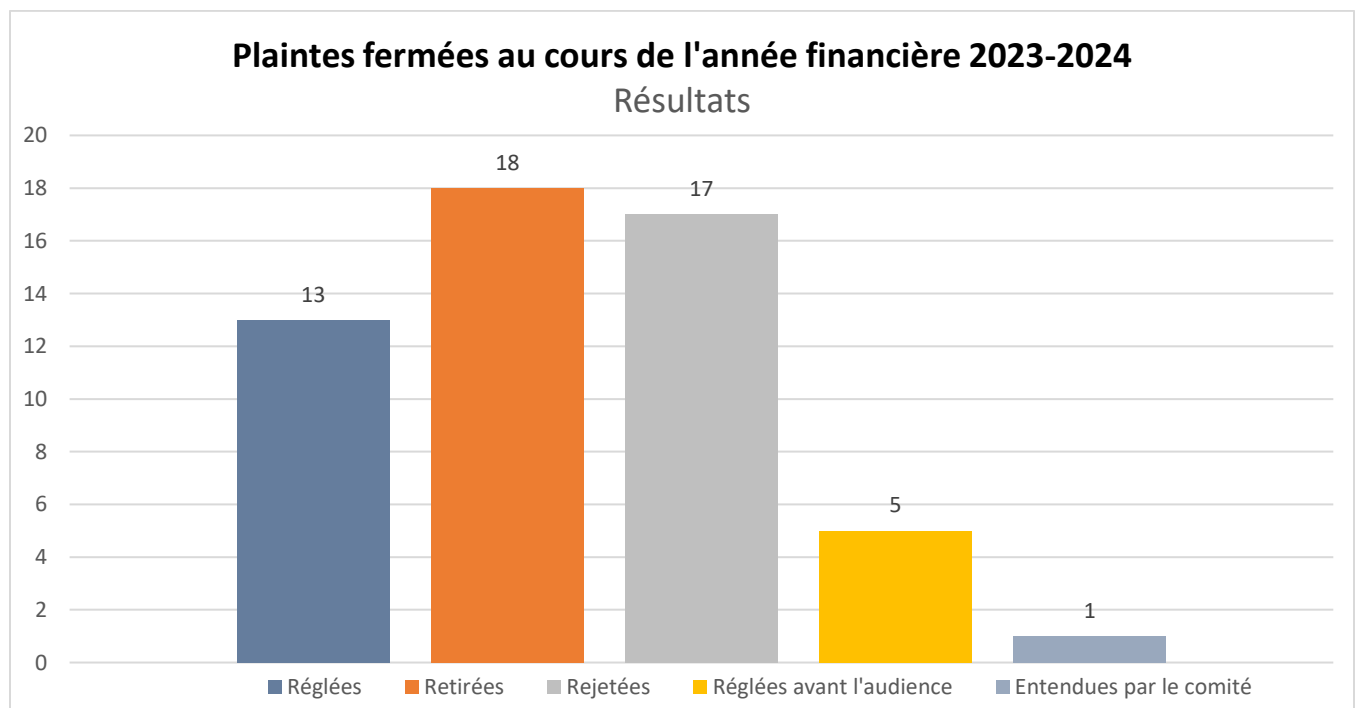


Dans l'ensemble, la répartition des plaintes déposées pour chaque motif ressemble à celle de l'année précédente. Des seize (16, 28 %) plaintes qui ont été déposées pour des motifs multiples, neuf (9) concernaient le motif de l'incapacité, cinq (5), celui de la religion, et neuf (9), celui de la couleur, de la race et de l'origine ethnique ou nationale.

L'incapacité demeure le motif de plainte le plus important, vingt-six (26, 46 %) des plaintes ayant été déposées pour ce motif, soit dix-neuf (19) de plus qu'en 2022-2023. Ce nombre passe de vingt-six (26) à trente-cinq (35) lorsqu'on l'ajoute aux neuf (9) fondées sur le motif de l'incapacité dans une plainte pour motifs multiples.

Plaintes fermées au cours de l'année financière 2023-2024 selon les résultats

Au total, cinquante-quatre (54) plaintes ont été fermées au cours de la présente année financière. Treize (13) ont été réglées pendant le processus de triage ou d'enquête et cinq (5) autres l'ont été après leur présentation en audience du comité. Dix-sept (17) plaintes ont été rejetées et fermées. Dix-huit (18) ont été retirées ou considérées comme telles et une (1) a été fermée après sa présentation en audience du comité.



Les plaintes peuvent être considérées comme étant retirées si la plaignante ou le plaignant ne répond pas à nos demandes de renseignements. Une plaignante ou un plaignant peut choisir de retirer sa plainte en raison de circonstances personnelles ou à la suite d'une discussion avec le personnel de la Commission qui lui explique pourquoi sa plainte ne relève pas de la *Human Rights Act* (loi sur les droits de la personne) ou

pourquoi il n'y a pas suffisamment de renseignements pour tenir une audience. Cela peut se produire avant, pendant ou après une enquête.

Nous invitons les gens à appeler la Commission pour discuter de leur plainte potentielle avant de la déposer afin d'éviter de déposer une plainte qui ne répond pas aux critères requis pour être traitée.

En plus des plaintes qui ont été fermées cette année, six (6) plaintes ont été rejetées, mais sont en attente de révision par la présidente, et une (1) a été présentée en audience du comité.

Statistiques sur les plaintes

En 2023-2024, 123 plaintes avaient été reportées d'années précédentes et 57 ont été reçues, ce qui représente un total de 180 plaintes actives. Au cours de l'année financière 2023-2024, 54 plaintes ont été réglées et les 126 autres ont été reportées à l'année financière 2024-2025.

Tableau des statistiques à la page suivante.

Nombre de plaintes selon le domaine et le motif en 2023-2024

Motif de discrimination	Reportées d'années précédentes			Reçues durant l'année 2023-2024			Total
	Domaines de discrimination			Domaines de discrimination			
	Emploi et bénévolat	Services et installations	Autre et domaines multiples*	Emploi et bénévolat	Services et installations	Autre et domaines multiples*	
Âge	1	0	0	1	0	1	3
Association	0	0	0	0	0	0	0
Couleur, race, origine ethnique ou nationale	7	3	3	1	1	0	15
Croyance ou religion	4	0	1	0	0	1	6
Condamnation criminelle	3	0	0	0	0	0	3
Incapacité	23	21	4	14	9	3	74
Situation familiale	0	0	0	1	0	0	1
Expression ou identité de genre	0	2	0	0	0	0	2
État matrimonial	0	0	0	0	1	0	1
Convictions politiques	1	0	0	0	0	0	1
Sexe (y compris la grossesse et le harcèlement)	9	1	2	5	1	1	19
Orientation sexuelle	1	0	1	0	0	0	2
Source de revenus	0	0	0	0	0	0	0
Dépôt d'une plainte ou témoignage	0	0	0	0	1	0	1
Motifs multiples	22	11	3	3	8	5	52
Nombre total de plaintes	71	38	14	25	21	11	180
	Nombre total de plaintes reportées d'années précédentes 123			Nombre total de plaintes reçues durant l'année 2023-2024 57			

* La catégorie « Autre et domaines multiples » comprend : hébergement, location ou vente de biens, adhésion à des organisations professionnelles ou d'employés, et publicités et publications. Les plaintes relevant de multiples motifs sont classées selon le motif principal ou primaire, bien que certaines plaintes comprennent plusieurs motifs.

Médiation et résolution des conflits

La résolution précoce des conflits est un objectif de la Commission. Dès réception d'une plainte, la médiatrice et agente d'information de la Commission s'entretient avec les parties pour leur offrir des options de résolution de plainte. Dans certains cas, cela peut se produire avant qu'une réponse ne soit déposée. Des possibilités de résolution des conflits et de médiation continuent d'être offertes aux étapes de triage des plaintes et d'enquête du processus de plainte.

Il est entendu que la discrimination et la conviction d'avoir été victime de discrimination sont préjudiciables aux personnes concernées. Pour remédier à ces préjudices et résoudre la plainte, la Commission s'efforce d'offrir un processus souple de résolution des conflits.

Décisions

La partie décisionnelle de notre processus de traitement des plaintes comporte des révisions de la présidente, des audiences du comité et des procédures judiciaires.

Révisions de la présidente

La Commission exerce un rôle de gardien en évaluant les plaintes qui doivent être présentées en audience du comité. S'il n'y a pas suffisamment de preuves pour procéder à une audience ou si la plainte est déposée après l'expiration de son délai de prescription ou ne relève pas de sa compétence, l'affaire peut être rejetée sans audience. En outre, si une affaire doit être traitée par une autre instance ou si l'intimé ou l'intimée fait une offre raisonnable de règlement de la plainte que la plaignante ou le plaignant rejette, la Commission peut mettre fin à l'affaire afin qu'elle ne fasse pas l'objet d'une audience. Si la plaignante ou le plaignant estime que la directrice générale a commis une erreur en rejetant ou abandonnant sa plainte, elle ou il peut demander à la présidente de la Commission de réviser la décision. La présidente de la Commission peut affecter une ou un commissaire à cette révision.

En 2023-2024, la présidente ou les commissaires ont procédé à six (6) révisions, et quatre (4) autres ont été demandées, mais n'ont pu être réalisées avant la fin de l'année financière.

Audiences du comité

Si un dossier n'est pas rejeté ou réglé, la présidente de la Commission est informée que l'affaire est prête pour une audience du comité. Une ou un commissaire est alors désigné pour entendre les preuves et prendre une décision finale concernant la plainte.

Dans certains cas, trois commissaires peuvent être désignés pour entendre les preuves. Une agente juridique se présentera à l'audience du comité pour représenter l'intérêt public dans l'affaire. Avant l'audience, les parties participeront à une conférence de gestion de cas pour déterminer le temps nécessaire à l'audience, les questions en jeu et s'il existe un accord sur les faits ou le droit.

La Commission a publié ses lignes directrices sur le processus des audiences devant un comité (en anglais seulement) en ligne, à l'adresse

<https://www.peihumanrights.ca/complaint-process/panel-hearing-procedures>.

Au début de l'année financière, dix (10) affaires étaient en attente de présentation en audience du comité et une (1) autre plainte a été soumise pour une audience du comité. Une (1) audience du comité a eu lieu en septembre 2023. De plus, cinq (5) plaintes avaient été réglées avant d'être présentées en audience du comité. À la fin de l'année financière, six (6) dossiers en étaient à l'étape de la préparation à une audience du comité.

Le saviez-vous?

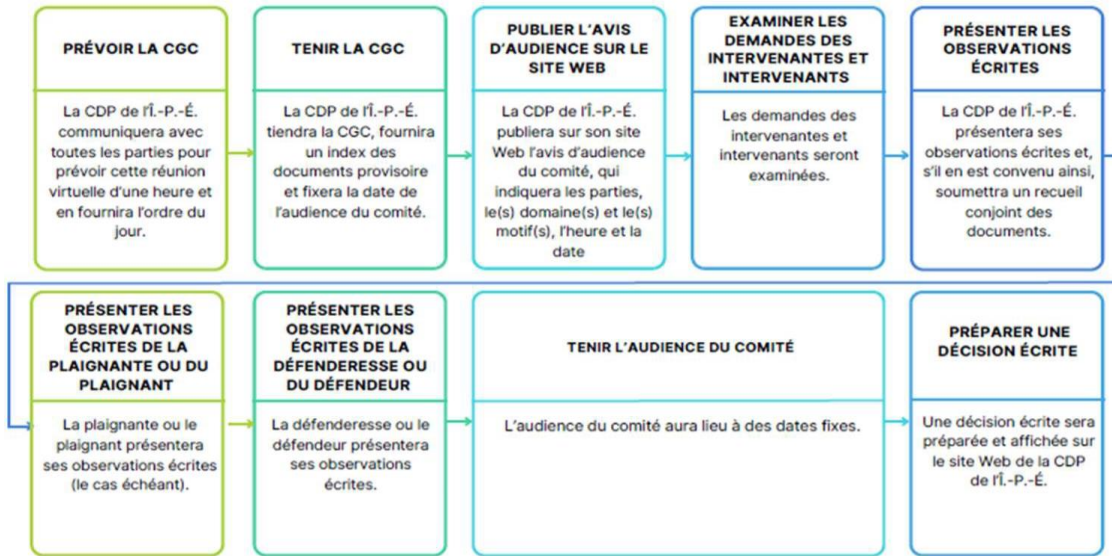
Le comité a ordonné des dommages-intérêts généraux de 15 000 \$ dans le cadre d'une plainte de harcèlement sexuel en milieu de travail.

Milligan c. Maczak Holdings Ltd, 2023 CanLII 90442 (PE HRC)

<https://canlii.ca/t/k0qns>

Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

Processus des audiences du comité



Pour plus d'information sur les procédures liées aux audiences du comité, consultez notre site Web www.peihumanrights.ca

9 Pownal Street, PO Box 2000, Charlottetown PE C1A 7N8 - T: 902 368 4180 - contact@peihumanrights.ca - www.peihumanrights.ca - [@peihumanrights.ca](#) [#peihumanrights.ca](#)

fév 2023

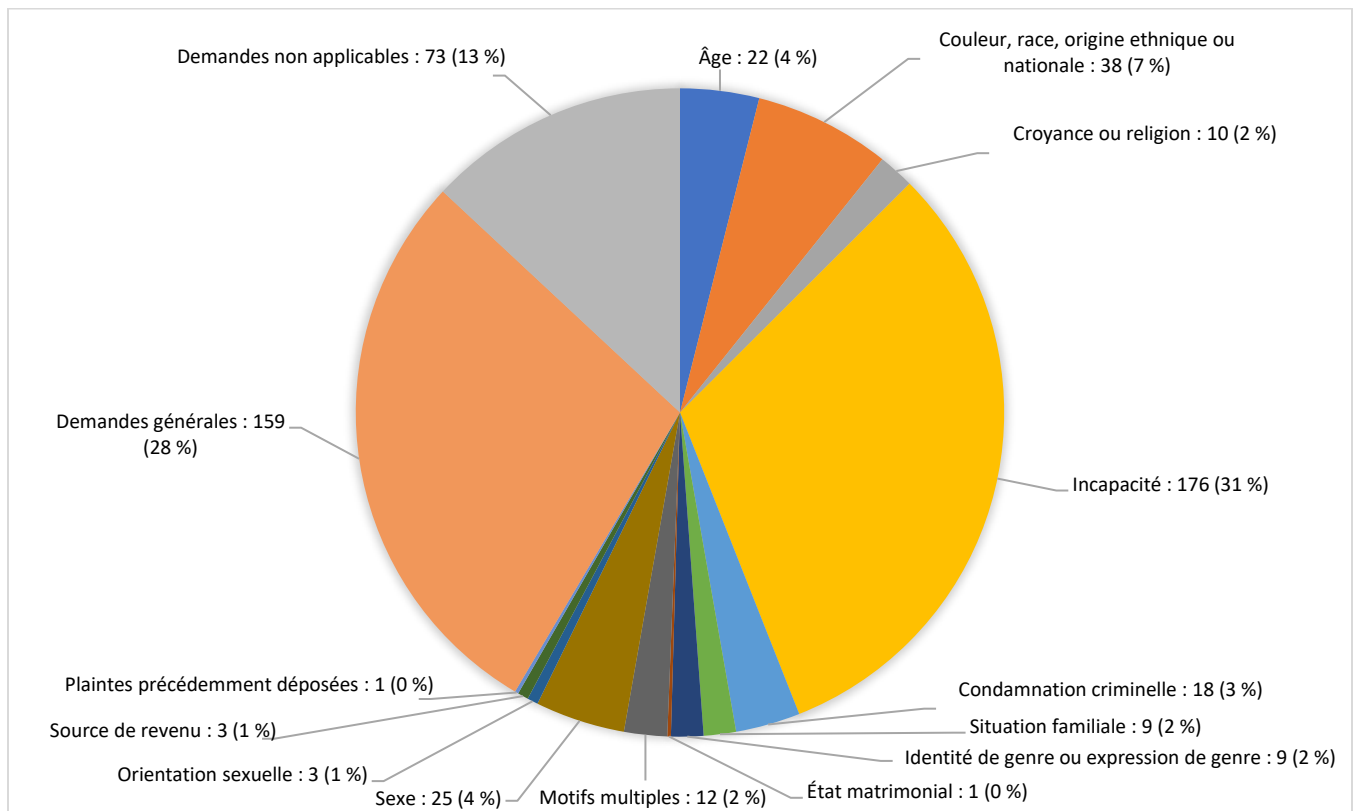
Cour

Lorsqu'une affaire est rejetée sans audience du comité ou qu'une décision est rendue par un comité, cette décision peut faire l'objet d'une révision judiciaire par la Cour suprême de l'Î.-P.-É. La personne qui souhaite que le tribunal réexamine son dossier doit suivre les Règles de procédure civile de l'Î.-P.-É. et déposer une demande de révision judiciaire auprès de la Cour suprême. À la suite de la révision judiciaire, une partie peut présenter un avis d'appel à la Cour d'appel de l'Î.-P.-É. Ce sont les avocates ou les avocats de la Commission qui comparaissent à ces audiences au nom de la Commission.

Élaboration et tenue d'activités éducatives auprès du public

Les activités éducatives tenues par la Commission auprès du public prennent de nombreuses formes, dont la réponse aux demandes de renseignements, la conception et la prestation de séances de formation personnalisées virtuelles ou en personne, la création de matériel écrit à distribuer, la publication de renseignements sur son site Web et ses médias sociaux ainsi que la tenue d'activités de sensibilisation du public. Vous trouverez de plus amples renseignements sur nos activités éducatives dans les sections « Points saillants des activités éducatives » et « Rapport de la gestionnaire du projet SHIFT » du présent rapport annuel.

Nombre de demandes reçues au cours de l'année financière 2023-2024, selon le motif



En 2023-2024, la Commission a reçu 559 demandes de renseignements, dont 78 % par téléphone. Comme lors des années précédentes, la plupart des demandes de renseignements concernaient le motif de l'incapacité. Les gens qui appellent sont souvent en quête d'information sur les mesures d'adaptation et l'obligation d'en offrir. Pour en savoir plus au sujet de cette obligation, veuillez consulter le site <https://www.peihumanrights.ca/education-and-resources/duty-to-accommodate>.

Offre de conseils au gouvernement

La Commission a également pour mandat de conseiller le gouvernement de l'Î.-P.-É. sur les questions relatives aux droits de la personne. Il peut s'agir de suggestions, de recommandations ou de demandes présentées par des organismes ou des particuliers.

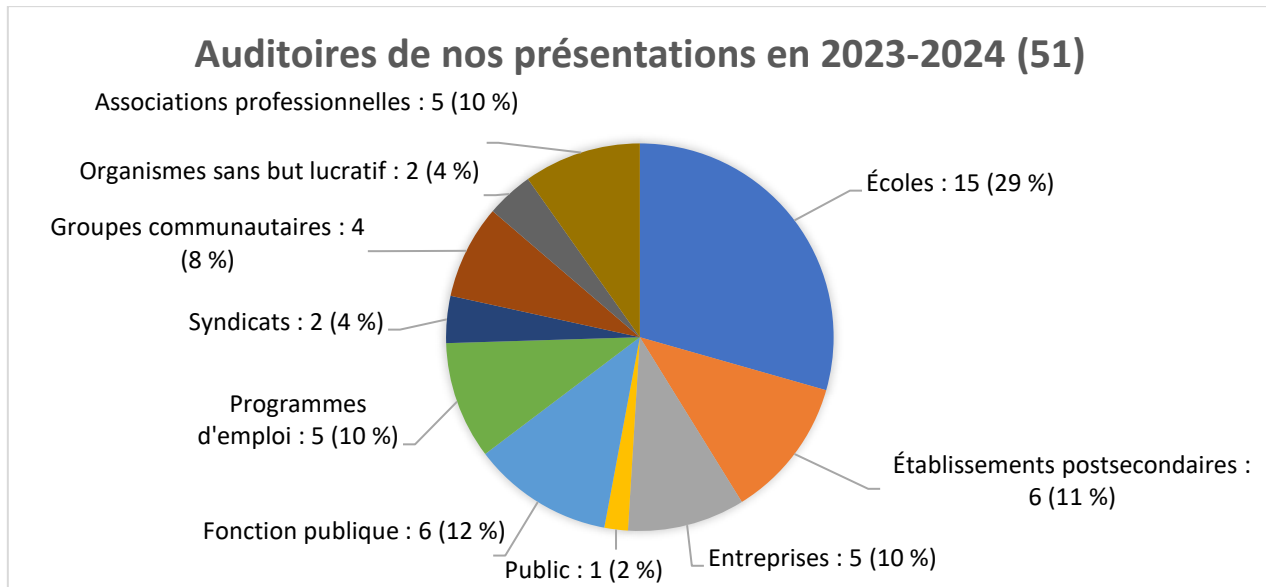
Voici certains des domaines au sujet desquels la Commission a fourni des conseils ou des avis durant l'année financière 2023-2024 :

- la *Marriage Act* (loi sur le mariage)
- les chiens d'assistance

Cette offre de conseils s'ajoute aux séances d'information qui sont proposées aux ministères ou organismes provinciaux, territoriaux ou municipaux ainsi qu'à d'autres organismes qui souhaiteraient en savoir plus ou fournir à leur personnel des renseignements sur les droits et les responsabilités en vertu de la *Human Rights Act* (loi sur les droits de la personne).

Points saillants des activités éducatives

Le poste d'éducateur, vacant durant une partie de l'année 2023, est occupé par Shaun Purves depuis la fin d'octobre. Shaun continue de faire des présentations dans les écoles, aux entreprises et à d'autres groupes communautaires.



À l'occasion de la Journée des droits de la personne (décembre 2023), nous avons célébré le 75^e anniversaire de la signature de la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies. En partenariat avec la ville de Stratford, nous avons organisé un événement comprenant des discours, des poèmes, une chorale pour enfants et un concours d'art étudiant. Trois gagnants du concours ont été annoncés lors de l'événement et ont reçu un petit prix en argent. Le premier prix a été remis à Serena Cosgrove.



Serena Cosgrove, lauréate du premier prix du concours d'art, avec Shaun Purves, éducateur

Les gens ont pu déguster des mets ethniques de fournisseurs locaux, et nous avons installé des tables pour que les organismes communautaires aient des présentoirs d'information.

Nous avons remis trois prix des droits de la personne cette année. Les lauréates ont reçu des tasses de l'Île et un certificat, et nous avons ajouté leur nom à la plaque que nous conservons dans notre bureau. Les lauréats de cette année étaient :



Brenda Picard, présidente de la CDP, Joanne Ings, directrice générale de la CDP, et Jocelyn Adams, membre fondatrice de Soins d'affirmation de genre Î.-P.-É.

- **Soins d'affirmation de genre Î.-P.-É.**, une équipe communautaire qui travaille pour améliorer l'accès aux soins de santé et l'équité pour les communautés transgenres, de diverses identités de genre, transsexuelles et intersexuées de l'Île-du-Prince-Édouard.

- **Farahnaz Rezaei**, qui a immigré au Canada en 2012 (Î.-P.-É.) et qui est active dans un certain nombre d'organismes communautaires qui travaille à la promotion de l'intégration culturelle et à l'amélioration des partenariats sociaux et de l'égalité des genres. Elle a joué un rôle déterminant dans la création du comité interconfessionnel de la Journée mondiale de la religion, qui compte des membres des communautés chrétienne, musulmane, juive, sikhe et baha'ie.



Paul MacLeod, commissaire de la CDP, Madonna Fradsham, Farida Chisht, Gloriajean Murphy (acceptant le prix au nom de Farahnaz Rezaie) et Joanne Ings, présidente de la CDP



Kathleen Vent, commissaire de la CDP, Annie Lee MacDonald et Daria Valkenburg, coprésidentes de HEAR PEI, et, Joanne Ings, présidente de la CDP

- **HEAR PEI** – À titre de coprésidentes de Hear PEI, Annie Lee MacDonald et Daria Valkenburg, deux enseignantes à la retraite, consacrent leur temps de bénévolat à mieux sensibiliser les gens à la perte auditive et à promouvoir l'accessibilité auditive partout à l'Î.-P.-É.

La Commission des droits de la personne a participé à de multiples salons de l'emploi à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, au Centre des congrès de l'Île-du-Prince-Édouard et au Centre d'apprentissage de la bibliothèque de Charlottetown. Nous avons établi de nouveaux liens dans la communauté, en particulier entre les services de soutien aux personnes nouvellement arrivées, d'une part, et les nouvelles entreprises et les nouveaux groupes qui ne nous connaissaient pas, d'autre part. Cela nous a permis de renseigner une foule de personnes à propos de nous et de nos services à la communauté.

Afin de joindre davantage de nouveaux Canadiens, Shaun a participé à un groupe d'action sur les travailleurs étrangers temporaires en collaboration avec l'Institut Cooper. Les réunions de groupe mensuelles ont été une source précieuse d'information sur la meilleure façon d'appuyer la main-d'œuvre étrangère temporaire. Shaun participe aussi régulièrement à un programme de mieux-être des jeunes arrivants parrainé par l'Association des services aux immigrants et réfugiés de l'Î.-P.-É.

Nous continuons d'utiliser les médias sociaux afin de mieux faire comprendre les droits de la personne et nous nous sommes inscrits sur la populaire application Nuwelcom à une liste de ressources destinées aux personnes nouvellement arrivées.

Rapport de la gestionnaire du projet SHIFT

Durant la dernière année du projet SHIFT, nous avons travaillé sans relâche!

Après avoir poussé pour mieux faire connaître le projet SHIFT et ses offres pendant la quatrième année, le nombre de présentations et d'activités de mobilisation s'est encore accru au cours de la cinquième année, pour s'établir à 62 présentations et à 1 826 participantes et participants.

Au début de l'été, SHIFT s'est associé au PEI Rape



and Sexual Assault

Centre pour offrir une formation aux effectifs

des bars et des restaurants afin qu'ils puissent venir en aide à leurs collègues et aux membres de la clientèle victimes d'actes de harcèlement sexuel ou de violence. Les campagnes « Island Shot » et « Big Picture », combinées à la formation de SHIFT en intervention des témoins, à laquelle

près de 1 000 membres du personnel des bars et restaurants de la région de la capitale ont participé, se sont avérées très populaires.

Les programmes d'études élaborés pour les cours obligatoires de dixième année « Éducation à la carrière » et « Career Exploration and Opportunities » ont continué d'être offerts respectivement aux écoles secondaires de la Commission scolaire de langue française et aux écoles secondaires de la Direction des écoles publiques de langue anglaise. Le sujet continue à donner du fil à retordre à certains membres du personnel enseignant, mais l'enseignement à deux ou le fait d'inviter la gestionnaire du programme SHIFT à titre de conférencière pour couvrir certaines sections, en particulier pour répondre aux questions anonymes, a été très bien accueilli. Cela a permis au



Meaghan Blanchard, Gestionnaire des médias sociaux, et Sarah Denman-Wood, Gestionnaire du project SHIFT

personnel enseignant de se sentir plus à l'aise avec le matériel et de poser des questions sur le contenu, les sources, les objectifs, etc. Des mises à jour sont accessibles et le soutien en classe a été accueilli favorablement par plusieurs écoles de la province.

Afin de continuer à mobiliser et à sensibiliser le grand public et un nombre croissant de communautés de l'Île, SHIFT a pensé à différents moyens d'entrer en contact avec les



Insulaires. Des publicités ont été enregistrées et diffusées sur les chaînes de radio CFCY, Max 93.1 et Spud 102,1 FM de mai à août 2023, et les émissions de l'après-midi ont reçu des membres du personnel en entrevue à l'approche de la Journée des droits de la personne en décembre 2023.



Nous avons poursuivi notre campagne de marketing avec les ressources mises au point par Fresh Media, et nous avons mieux fait connaître le projet SHIFT et nos services grâce à de la publicité sur Google, YouTube et les médias sociaux et dans diverses chambres de commerce. Notre microsite www.MakeItYourBusinessPEI.ca a généré 2 392 visites, et plusieurs ateliers ont été réservés par l'entremise du formulaire

de demande de renseignements en ligne.

Un message publicitaire sur les effets du harcèlement sexuel en milieu de travail qui a été filmé pour SHIFT par l'entreprise locale Confound Films et qui été diffusé à la télévision de la CBC dans le cadre des nouvelles locales et nationales et dans les médias sociaux en mai 2023 (Mois de la sensibilisation à la santé mentale) a suscité beaucoup de commentaires positifs.

Le nombre d'abonnés à nos fils de nouvelles dans les médias sociaux et la consultation de ceux-ci ont continué d'augmenter, ce qui a eu pour effet de faire bondir de 162,4 % le nombre de visites sur notre fil Facebook et de 290,3 % le nombre de visites sur notre fil Instagram et d'ainsi multiplier les partages de notre matériel éducatif. Bien que le

financement officiel du projet soit arrivé à terme, la Commission des droits de la personne de l'Î.-P.-É. continuera d'offrir le plus possible les ateliers SHIFT en raison du besoin et du désir manifestes d'éducation au harcèlement sexuel en milieu de travail.

Citations au sujet des ateliers de formation

« L'atelier était informatif. Sarah était fantastique, et je peux dire que mon personnel en a BEAUCOUP appris, ce qui me rend très fier de savoir que nous avons un service comme celui-ci à l'Île-du-Prince-Édouard. MERCI! »

« J'ai trouvé facile d'écouter et de suivre; comme mon attention est limitée, les objets à manipuler m'ont aidé à me concentrer. »

« Honnêtement, en raison de mes expériences passées, j'étais extrêmement nerveuse à l'idée de suivre cette formation, et Sarah a facilité les choses; sa facilité d'approche et son style de présentation étaient formidables. »

« J'ai vraiment aimé que l'information soit donnée de façon dynamique au moyen d'activités auxquelles tout le monde pouvait participer. »

« J'ai aimé en apprendre davantage sur les sources qui existent. J'ai trouvé utile de comprendre ce qu'il faut faire dans une telle situation. »

« J'ai aimé et trouvé très utile que nous parlions de mesures appropriées pour lutter contre le harcèlement sexuel en milieu de travail. »

« J'ai aimé les exemples pratiques de ce qu'est le harcèlement et les comportements qui en sont (et qui n'en sont pas). C'était très clair, et cela m'a aidé à mieux comprendre le sujet et à clairement définir ce dont il s'agit. J'ai aussi aimé les exemples au sujet de la façon d'intervenir lorsqu'on voit quelqu'un se faire harceler. Cela a été très utile, et je m'en souviendrai certainement. »

« Les analogies et les exemples étaient pertinents et permettaient de mieux comprendre. J'ai également beaucoup aimé la franchise de la présentatrice et sa capacité de susciter l'intérêt de l'auditoire et de dialoguer avec les gens. Elle a utilisé différentes façons de présenter l'information pour que tous les types d'apprenants en profitent, et la boîte d'objets à manipuler a remporté un succès surprenant. J'ai l'impression qu'il nous faudrait encore plus de ce genre de choses. »

États financiers vérifiés

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

États financiers

Au 31 mars 2024

Rapport de la direction

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et l'intégrité et l'objectivité de ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction. La direction est responsable des notes sur les états financiers et veille à ce que ces renseignements correspondent à ceux qui figurent dans les états financiers, le cas échéant.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable.

Le conseil des commissaires veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers et de contrôle interne. Il examine donc les rapports financiers internes à intervalles réguliers et les états financiers vérifiés par une tierce partie tous les ans.

Les états financiers ont été vérifiés par Arsenault Best Cameron Ellis, vérificateurs indépendants nommés par la Commission. Le rapport du vérificateur indépendant ci-joint précise ses responsabilités, la portée de sa vérification et son avis sur les états financiers.

Au nom de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

Original signé par Brenda Picard

Brenda J. Picard, c.r.
Directrice générale

Le 27 juin 2024



Le 27 juin 2024

Rapport du vérificateur indépendant

Aux commissaires de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

Opinion

Nous avons effectué la vérification des états financiers de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats et l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Autres renseignements

La direction est responsable des autres renseignements, qui comprennent le rapport annuel de la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres renseignements, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit à leur sujet.

En ce qui concerne notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres renseignements et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre ceux-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de la vérification, ou encore si les autres renseignements semblent autrement comporter une anomalie significative.

Le rapport annuel de la direction devrait être mis à notre disposition après la date du rapport du vérificateur. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres renseignements, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser ses activités ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard.

Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du vérificateur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette vérification. En outre, nous :

- cernons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard;
- apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des renseignements y afférents fournis par cette dernière;
- tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les renseignements fournis dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces renseignements ne sont pas adéquats, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les preuves d'audit obtenues jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou

Member of The AC Group of Independent Accounting Firms

situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard à cesser son exploitation;

- évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les renseignements fournis, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

Arsenault Best Cameron Ellis

Comptables professionnels agréés

Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

État de la situation financière
Au 31 mars 2024

	2024 \$	2023 \$
Actifs		
Actifs financiers		
Liquidités	178 171	63 484
TVH à recevoir	6 443	11 841
Subventions à recevoir – Gouvernement du Canada (note 10)	50 176	28 756
Subventions – Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard (note 4)	3 500	-
	<u>238 290</u>	<u>104 081</u>
Passifs		
Créiteurs et charges à payer (notes 3 et 4)	<u>130 988</u>	<u>96 004</u>
Actifs financiers nets	<u>107 302</u>	<u>8 077</u>
Passif éventuel (note 8)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	2 777	3 185
Immobilisations corporelles (note 9)	<u>28 612</u>	<u>42 918</u>
	<u>31 389</u>	<u>46 103</u>
Excédent accumulé	<u>138 691</u>	<u>54 180</u>

Approuvé au nom de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

Original signé par Joanne Ings Présidente

Original signé par Carolyn Francis Commissaire

Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

État des résultats et excédent accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

	Budget (non vérifié)	2024	2023
	\$	\$	\$
Revenus			
Subventions – Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard (note 4)	883 688	860 300	725 000
Subventions – Gouvernement du Canada : financement du Projet contre le harcèlement sexuel au travail [SHIFT] (note 10)	200 700	200 700	191 700
Autres revenus (Note 4)	8 000	12 654	8 638
Contributions en nature (notes 4 et 7)	-	70 000	41 182
	<u>1 092 388</u>	<u>1 143 654</u>	<u>966 520</u>
Dépenses			
Indemnités quotidiennes des commissaires	40 000	21 160	21 716
Conférences et formation	7 500	7 572	9 249
Équipement	5 000	6 426	11 904
Cotisations et droits	8 000	6 415	6 041
Divers	4 900	3 981	3 727
Bureau et projets spéciaux	48 800	28 364	30 729
Photocopies	6 000	6 207	7 567
Honoraires	48 000	38 856	28 853
Projet SHIFT (note 10)	175 700	175 700	166 700
Loyer	38 000	28 538	28 538
Salaires et avantages sociaux (notes 4, 6 et 7)	671 688	713 736	668 766
Déplacements – personnel	7 500	2 977	4 313
– commissaires	7 500	3 256	2 656
Téléphone	4 800	1 649	1 422
Amortissement	-	14 306	14 305
	<u>1 073 388</u>	<u>1 059 143</u>	<u>1 006 486</u>
Excédent (déficit) annuel	19 000	84 511	(39 966)
Excédent accumulé – Début de l'exercice	54 180	54 180	94 146
Excédent accumulé – Fin de l'exercice	73 180	138 691	54 180

Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

État de la variation des actifs financiers nets

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

	Budget (non vérifié) \$	2024 \$	2023 \$
Actifs financiers nets – Début de l'exercice	8 077	8 077	34 554
Excédent (déficit) annuel	19 000	84 511	(39 966)
Diminution (augmentation) des immobilisations corporelles – nette	-	14 306	14 305
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	-	408	(816)
	19 000	99 225	(26 477)
Actifs financiers nets – Fin de l'exercice	27 077	107 302	8 077

Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

État des flux de trésorerie

Au 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
Encaisse (sorties) provenant des		
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) annuel	84 511	(39 966)
Éléments qui n'influent pas sur l'amortissement des liquidités	14 306	14 305
Amortissement		
	98 817	(25 661)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement autre que les disponibilités		
Diminution (augmentation) de la TVH à recevoir	5 398	(690)
Diminution (augmentation) des subventions à recevoir – Gouvernement du Canada	(21 420)	(9 385)
Diminution (augmentation) – Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	(3 500)	-
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	34 984	49 033
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	408	(816)
	114 687	12 481
Augmentation des liquidités	114 687	12 481
Liquidités – Début de l'exercice	63 484	51 003
Liquidités – Fin de l'exercice	178 171	63 484

Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

Notes sur les états financiers

31 mars 2024

1 But de l'organisation

La Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard (ci-après la Commission) est une entité créée par application du paragraphe 16(1) de la *Human Rights Act* (loi sur les droits de la personne) de l'Île-du-Prince-Édouard. La Commission aura le devoir d'administrer et de mettre en application la *Human Rights Act* et de sensibiliser la population dans le domaine des droits de la personne. Elle donne également suite aux plaintes formulées auprès d'elle au titre de la loi et veille à l'obtention d'un règlement.

La Commission est une entité non imposable d'après les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

2 Sommaire des principales conventions comptables

Principe comptable

Les présents états financiers ont été préparés à partir des normes comptables canadiennes pour le secteur public. Puisque la Commission n'a aucun gain ni aucune perte de réévaluation non réalisée attribuable à une opération de change, à des instruments dérivés, à des placements de portefeuille ou à d'autres instruments financiers, aucun état de réévaluation des gains ou pertes n'a été préparé.

a) Liquidités

Par liquidités, on entend le solde au compte dans une institution financière.

b) TVH à recevoir

La TVH à recevoir est comptabilisée au coût.

c) Subventions à recevoir

Les subventions à recevoir sont constatées dans l'exercice au cours duquel survient la transaction ou l'événement qui donne lieu à la subvention.

d) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont imputées au titre des dépenses pour les périodes où elles doivent être profitables.

e) Crédoeurs et charges à payer

Les crédoeurs et charges à payer sont comptabilisés pour toutes les sommes dues pour le travail effectué et les biens et services reçus en cours d'exercice.

f) Produit comptabilisé d'avance

Les revenus reçus à l'avance pour services rendus sont comptabilisés à titre de produit comptabilisé d'avance jusqu'à ce que la Commission s'acquitte des obligations connexes.

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'achat.

Le coût, moins la valeur résiduelle estimée, des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Matériel informatique	5 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

L'amortissement est calculé en fonction du taux annuel normal pour l'année d'acquisition. Aucun amortissement n'est comptabilisé pour l'année de liquidation.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à la somme des flux de trésorerie non actualisés résultant de son utilisation et de sa cession éventuelle. La perte de valeur est mesurée comme le montant par lequel la valeur comptable de l'actif à long terme dépasse sa juste valeur.

h) Revenus

Les transferts du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et du gouvernement du Canada (revenus tirés d'opérations sans contrepartie) sont comptabilisés à titre de revenus quand le transfert est autorisé, que tous les critères d'admissibilité sont respectés et qu'une estimation raisonnable du montant peut être faite.

Les revenus tirés d'autres subventions sont constatés dans l'exercice au cours duquel survient l'opération ou l'événement qui donne lieu au revenu. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf quand le produit à recevoir ne peut pas être établi avec assez de certitude ou que son estimation n'est pas possible.

i) Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans la période au cours de laquelle survient l'opération ou l'événement qui donne lieu à la dépense.

31 mars 2024

j) Instruments financiers

(i) Évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard comprennent les liquidités, les subventions à recevoir du gouvernement du Canada et du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que les créditeurs et charges à payer.

La Commission évalue d'abord ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur redressée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ensuite à sa juste valeur, selon le montant des coûts de transaction directement attribuables à l'instrument. Ce montant à la juste valeur est ensuite estimé être le coût amorti de l'instrument financier.

La Commission évalue ensuite tous ses actifs financiers et passifs financiers d'après le coût amorti.

(ii) Perte de valeur

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti, la Commission établit s'il y a des signes d'une possible perte de valeur. Quand il semble y avoir perte de valeur et que la Commission établit qu'il y a eu pendant la période une importante variation défavorable du moment ou du montant des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée dans l'excédent (le déficit) annuel. Une perte de valeur qui a déjà été comptabilisée peut être annulée dans les limites de l'amélioration survenue. La valeur comptable de l'actif financier ne peut pas dépasser le montant qui aurait été comptabilisé à la date de l'annulation si la perte de valeur n'avait pas été préalablement comptabilisée. Le montant de l'annulation est comptabilisé dans l'excédent (le déficit) annuel.

(iii) Risques

Les opérations relatives aux instruments financiers exposent la Commission à des risques financiers et incertitudes, dont les suivants :

- a) **Risque de crédit** : La Commission s'expose à un risque de crédit en ce qui a trait à la collecte de ses subventions à recevoir. Elle limite ce risque en effectuant une évaluation continue de ses subventions à recevoir.
- b) **Risque de liquidité** : La Commission s'expose à un risque de liquidité en ce qui a trait à la collecte de ses subventions à recevoir ou de fonds pour respecter ses engagements et financer ses activités. Elle limite ce risque en assurant la gestion du fonds de roulement et des flux de trésorerie.

k) Recours à des estimations

La préparation des présents états financiers à partir des normes comptables canadiennes pour le secteur public nécessite que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs comptabilisés, sur la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des revenus et des charges de l'exercice. Ces estimations et hypothèses comptables sont utilisées entre autres pour l'évaluation des subventions à recevoir et la durée de vie estimative des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

Notes sur les états financiers

31 mars 2024

3 Créditeurs et charges à payer

	2024 \$	2023 \$
Créditeurs et charges à payer	19 932	19 540
Retenues à la source à payer	21 282	16 984
Salaires et indemnités de vacances à payer (note 4)	89 774	59 480
	<u>130 988</u>	<u>96 004</u>

4 Transactions entre organismes apparentés

La Commission a effectué les opérations suivantes avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard :

	2024 \$	2023 \$
Subventions provinciales	860 300	725 000
Autres subventions	3 500	-
Contributions en nature (note 7)	70 000	33 682
	<u>933 800</u>	<u>758 682</u>

Les subventions à recevoir de la province de l'Île-du-Prince-Édouard comprennent un montant de 3 500 \$ comptabilisé au 31 mars 2024 (2023 : néant).

Les créditeurs et charges comprennent un montant comptabilisé de 36 266 \$ (2023 : néant) se rapportant au personnel détaché de la province.

Les charges au titre des salaires et avantages sociaux comprennent un montant comptabilisé total de 106 266 \$ (2023 : 33 682 \$) se rapportant au personnel détaché de la province.

5 Engagements

Les paiements minimaux totaux pour les contrats de location-exploitation et les engagements contractuels pour les quatre prochaines années sont les suivants :

	\$
Exercice se terminant le 31 mars 2025	63 326
2026	50 743
2027	39 240

6 Avantages sociaux des employés

(a) Congés de maladie

Tous les employés cumulent 1,5 jour par mois en congés payés en cas de maladie ou de blessure au cours de l'exercice. Au titre des contrats d'emploi existants, les employés peuvent cumuler leurs congés de maladie non utilisés année après année jusqu'à concurrence du maximum permis. Sur approbation, les congés accumulés peuvent être utilisés ultérieurement pour prolonger les congés pour maladie ou blessure alloués à l'employé pendant l'exercice courant. Aucune évaluation actuarielle n'a été faite par rapport à cette responsabilité.

(b) Régime de retraite

Régime de retraite du secteur public

Depuis le 1^{er} avril 2018, les employés de la Commission contribuent au régime de retraite du secteur public du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est un régime multiemployeur à prestations déterminées. La Commission a fait des cotisations de 41 968 \$ pendant l'exercice 2024 (2023 : 44 092 \$) pour égaler les cotisations des employés au régime, soit 8,09 % de leurs gains admissibles jusqu'à concurrence du maximum des gains ouvrant droit à pension de l'exercice, plus 9,75 % des gains admissibles au-delà du maximum des gains ouvrant droit à pension de l'exercice. Tout passif non capitalisé est la responsabilité du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. Donc, aucune responsabilité n'est établie dans les présents états financiers.

(c) Allocations de retraite

La Commission verse une allocation de retraite à ses employés permanents. Le montant versé aux employés admissibles à la retraite équivaut à une semaine de salaire par année de service, jusqu'à concurrence de 30 semaines. Le gouvernement a accepté de capitaliser ce passif. Ainsi, la Commission n'a pas estimé la responsabilité connexe, et aucune responsabilité n'est établie dans les présents états financiers.

7 Contributions en nature

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu 70 000 \$ (2023 : 41 182 \$) en contributions en nature pour les charges au titre des salaires et avantages sociaux.

8 Passif éventuel

Congés de maladie

L'utilisation de congés de maladie accumulés à des fins de compensation cesse à la fin de l'emploi, et la Commission n'est pas dans l'obligation de verser l'équivalent du solde en argent. Par conséquent, aucune responsabilité n'a été établie dans les états financiers pour les congés de maladie.

Toutefois, il y a un passif éventuel pour les congés de maladie non utilisés pendant les années de service des employés. En date du 31 mars 2023, ce passif éventuel pour les congés de maladie cumulés, mais non utilisés, est de 279 641 \$ (2023 : 244 649 \$).

Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

Notes sur les états financiers

31 mars 2024

9 Immobilisations corporelles

La continuité de l'exploitation des immobilisations corporelles pour l'exercice clos le 31 mars 2024 est la suivante :

Coût

	Solde au 31 mars 2023	Véhicules	Liquidations	Solde au 31 mars 2024
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	30 601	-	-	30 601
Mobilier et équipement	4 927	-	-	4 927
Améliorations locatives	36 000	-	-	36 000
	<hr/>			
	71 528	-	-	71 528

Amortissements cumulés

	Solde au 31 mars 2023	Début	Liquidations	Solde au 31 mars 2024
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	12 240	6 121	-	18 361
Mobilier et équipement	1 970	985	-	2 955
Améliorations locatives	14 400	7 200	-	21 600
	<hr/>			
	28 610	14 306	-	42 916

Valeur comptable nette

	42 918			28 612
--	--------	--	--	--------

Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard

Notes sur les états financiers

31 mars 2024

10 Revenus et dépenses du projet SHIFT

	Dépenses autorisées relatives au projet pour l'an 5 2024	Dépenses autorisées relatives au projet pour l'an 4 2023
	\$	\$
Revenus		
Subventions – Gouvernement du Canada	200 700	191 700
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	77 930	78 842
Déplacements	3 514	1 485
Formation	665	434
Frais de bureau	10 584	13 047
Prestation du programme	55 123	45 353
Honoraires	20 384	22 039
Évaluation	5 000	4 000
Vérification	2 500	1 500
	175 700	166 700
Frais d'administration du projet	25 000	25 000
Dépenses totales relatives au projet	200 700	191 700

La Commission a signé une entente de financement de projet selon laquelle le gouvernement du Canada verse à la Commission l'équivalent des coûts du projet intitulé *Providing information and education regarding sexual harassment in the workplace* (fournir des renseignements et de la sensibilisation sur le harcèlement sexuel au travail).

Cette entente quinquennale est valide du 8 juillet 2019 au 31 mars 2024. Le budget annuel des dépenses admissibles dans le cadre du projet est approuvé par le gouvernement du Canada selon un exercice clos le 31 mars chaque année.

L'état de la situation financière comprend, sous Subventions à recevoir – Gouvernement du Canada, 50 176 \$ (2023 : 28 756 \$) en revenus de subventions à recevoir pour les dépenses admissibles dans le cadre du projet engagées pour l'exercice clos le 31 mars 2024.